

# SEVADEC

## Syndicat mixte pour l'Élimination et la VALorisation des DÉchets ménagers du Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	14

\*\*\*\*\*

### *Extrait du Registre des Délibérations*

*L'an deux mille vingt-six et le jeudi 9 avril à 11h00, le Comité Syndical du SEVADEC légalement convoqué le 25 mars 2026 s'est réuni dans les locaux administratifs du SEVADEC sous la présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.*

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Malika BOUAZZI (suppléante de M. MIGNONET), Frédérique VAN ROOY, Messieurs Guy ALLEMAND, Guy BEGUE (suppléant de Mme NOEL), Eloi BONNINGUES (suppléant de M. PERALDI), Marc BOUTROY, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND, Pascal GAVOIS, Michel HAMY, Bernard HENON, Claude KIDAD, Laurent LENOIR, Jacques LOUCHEZ.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames Natacha BOUCHART, Véronique DUMONT-DESEIGNE, Brigitte MARCQ, Corinne NOEL (suppléée par M. BEGUE), Messieurs Charles COUSIN, Guillaume LOEUILLEUX, Olivier MAJEWICZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN, Philippe MIGNONET (suppléé par Mme BOUAZZI), Olivier PLANQUE, Antoine PERALDI (suppléé par M. BONNINGUES).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Malika BOUAZZI

### F3-04-2026 : BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Monsieur Laurent LENOIR, Vice-président

Le budget primitif est un acte prévisionnel qu'il vous est proposé de voter au niveau du chapitre en section d'exploitation et par opération concernant la section d'investissement.

Il a été élaboré à partir des orientations budgétaires mises en débat et approuvées par le Comité Syndical en date du 5 mars 2026 mais également à partir des éléments connus à l'heure actuelle.

Le budget du SEVADEC, s'équilibre globalement à la somme de **35 941 103,00 € H.T.**, dont :

- ◇ 13 937 679,00 € H.T. en section investissement
- ◇ 22 003 424,00 € H.T. en section exploitation

**La section d'investissement :**

Elle s'équilibre à la somme de **13 937 679,00 € H.T.**

Accusé de réception en préfecture 062-256203936-20260410-F3-04-2026-DE Date de télétransmission : 10/04/2026 Date de réception préfecture : 10/04/2026
---

**En dépenses, cette section comprend :**

- Des travaux pour le Pôle de Valorisation des Emballages comprenant, essentiellement les travaux de modernisation rendus nécessaires par le passage à l'Extension des Consignes de Tri à hauteur de **1 419 071,25 € H.T.**
- La mise à jour du parc informatique (acquisition de logiciels, optimisation du réseau ainsi que remplacement de PC) du Pôle Administratif pour un montant de **17 376,00 € H.T.**
- La remise en conformité et en état des équipements extérieurs pour un montant de **124 000,00 € H.T.**
- Le solde du marché de construction du Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels ainsi que la reconstruction du hall de stockage des sous-produits (suite au sinistre) pour un montant de **2 077 790,52 € H.T.**
- Les travaux prévus au nouveau marché de Délégation de Service Public sur le Pôle de Valorisation des Biodéchets pour un montant de **523 601,00 € H.T.** (redevance « R1 »).
- Des restes à réaliser (modernisation P.V.E.) pour un montant de **124 853,96 € H.T.**
- Des opérations d'ordre pour **20 421,40 € H.T.**
- Le remboursement du capital des emprunts contractés pour **4 090 424,37 € H.T.**
- Un déficit d'exécution reporté pour **5 540 140,50 € H.T.**

**En recettes, pour équilibrer ce budget d'investissement, il est prévu :**

- Des amortissements des biens pour **150 000,00 € H.T.**
- Des restes à réaliser pour un montant de **260 000,00 € H.T.**
- Un virement de la section de fonctionnement à hauteur de **3 316 767,00 € H.T.**
- Des opérations d'ordre pour **106 316,00 € H.T.**
- Des emprunts d'équilibre dans le cadre, notamment, de la reconstruction du hall de stockage des sous-produits du Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels, de l'ajout de nouveaux tapis et trieurs optiques sur le Pôle de Valorisation des Emballages ainsi que des travaux sur les déchèteries pour un montant de **4 093 808,45 € H.T.**
- Des produits de cessions d'immobilisation pour **76 000,00 € H.T.**
- Un excédent de fonctionnement capitalisé de **5 934 787,55 € H.T.**

**La section d'exploitation :**

Elle s'équilibre à la somme de **22 003 424,00 € H.T.**

**En matière de dépenses :**

- **L'administration** comprend le personnel administratif, les frais divers non imputables à un service, les indemnités des élus, les intérêts des emprunts, la dotation aux amortissements pour un montant de **6 486 468,00 € H.T.** détaillé comme suit :
  - charges à caractère général (chapitre 011) pour 183 000,00 € H.T.,
  - charges de personnel (chapitre 012) pour 941 300,00 € H.T.,
  - indemnités des élus (chapitre 65) pour 83 850,00 € H.T.,
  - opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) pour 256 316,00 € H.T.,
  - charges financières (chapitre 66) pour 1 705 235,00 € H.T.,

- virement à la section d'investissement (chapitre 023) pour 3 316 767,00 € H.T.
- **Les déchèteries** pour la gestion générale des équipements de Calais Est, Calais Ouest, Audruicq, Oye-Plage, Louches, Guînes, Peuplingues et Licques pour un montant global estimé de **2 667 800,00 € H.T.** composé comme suit :
  - charges à caractère général (chapitre 011) pour 976 500,00 € H.T.,
  - charges de personnel (chapitre 012) pour 1 691 300,00 € H.T.
- **Le Pôle de Valorisation des Emballages**, pour un montant estimé de **4 029 651,00 € H.T.** composé comme suit :
  - charges à caractère général (chapitre 011) pour 1 616 040,00 € H.T.,
  - charges de personnel (chapitre 012) pour 2 413 611,00 € H.T.
- **Le Pôle de Valorisation des Déchets Résiduels** d'un montant estimé de **6 251 448,00 € H.T.** (uniquement des charges à caractère général dans le cadre de la Délégation de Service Public).
- **Le Pôle de Valorisation des Biodéchets** pour un montant contractuel estimé de **2 568 057,00 € H.T.** (uniquement des charges à caractère général dans le cadre de la Délégation de Service Public).

**Concernant les recettes**, elles sont constituées :

- Par les participations et tarifications appliquées, notamment, aux collectivités membres estimées à **20 525 257,60 € H.T.**,
- Par des recettes générées :
  - par la revente des matériaux collectés (cartons, métaux) estimée à **335 000,00 € H.T.**,
  - par des remboursements sur la rémunération du personnel (assurance) pour un montant de **195 600,00 € H.T.**,
  - par des subventions d'éco organismes pour la collecte de certains types de déchets sur les déchèteries estimées à **624 000,00 € H.T.**,
  - par l'attribution d'une aide pour le remboursement anticipé d'un contrat de prêt structuré à hauteur de **100 416,00 € H.T.**,
  - par la refacturation à la société PAPREC ENERGIES 62 de la consommation d'eau, ainsi que la maintenance du pont-basculé pour l'exploitation du P.V.B. et du P.V.D.R. pour **32 000,00 € H.T.**,
  - par des travaux en régie pour **20 421,40 € H.T.**,
  - par la participation du S.M.L.A. pour l'accès d'une partie des habitants de son territoire aux déchèteries du SEVADEC pour **170 729,00 € H.T.**

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 26 mars 2026, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2026 comme présenté ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,*

*Pour Copie Conforme,  
Le Président,*

**SEVADEC**  
BF 120  
62101 CALAIS CEDEX

